

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Objet de la Délibération
n°2024-0030

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 21 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY à compter de 19h50

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Servane GESRET

Date de la convocation et d'affichage : 22 mars 2024

		Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal...	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	

- DIVERS DEVIS

- MOBILIER URBAIN :

- Le devis de l'entreprise **BCE** de Plérin pour un montant de **3 082 HT** comprend 6 tables de pique-nique forestière avec plateau de jeu et un autre devis de **4 112 € HT** comprend 4 chaises longues. (Un autre devis a été présenté : sur la photo, une plaque métallique au nom de la commune apparaissait, mais elle n'est pas comprise dans le devis, il convient donc de proposer le devis de BCE, le moins cher avec une meilleure qualité de matériau)

- Un devis de l'entreprise **BCE** est présenté pour un montant de **1 466.40 € HT** (2 tables de pique-nique forestière avec plateau de jeu) pour le dossier médiathèque. Il sera intégré à la demande de subvention.

- ENTRETIEN MECANIQUE DES TERRAINS DE FOOT (Dolo et St-Igneuc) : Entreprise ARVERT : **4 339 € HT**

- **PODIUM** : pour l'organisation des nombreuses festivités sur la commune, un podium est mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre et Mer. Celui-ci n'est pas toujours disponible pour toutes les manifestations de la commune. Il convient d'acquérir un podium afin de satisfaire les besoins des associations. Le devis de l'Entreprise ALTRAD est présenté pour un montant de 36 656 € HT.

- **Etanchéité à l'air de la salle Art et Mouvement** : Devis de la Sté Evalys : **1 360 € HT**

- **AVIS DE LA COMMISSION** : la commission propose de retenir les devis présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord aux devis ci-dessus.

La secrétaire de séance, Servane GESRET

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh